



Instructions : Plainte de harcèlement

Ne transmettez pas, au moyen du présent formulaire, des renseignements personnels ou de nature délicate à votre sujet ou au sujet d'autres personnes, tels que des renseignements concernant le recours à des services de consultation ou des renseignements médicaux. Ne fournissez pas de renseignements personnels vous concernant ou concernant d'autres personnes qui ne sont pas pertinents aux fins de l'enquête, tels que des identificateurs personnels (p. ex. un numéro d'assurance sociale ou un code d'identification de dossier personnel). Veuillez noter que tout renseignement fourni dans le présent formulaire est consigné dans l'Outil de gestion des cas administratifs (OGCA) et qu'il pourrait être communiqué à mis en cause ou à des personnes autorisées, pour un usage compatible, aux fins de l'enquête et du règlement de plaintes de harcèlement.

Veuillez lire le Guide national – Enquête et règlement des plaintes de harcèlement, avant de remplir le présent formulaire.

- Il faut s'efforcer autant que possible de résoudre tous les problèmes touchant le milieu de travail en procédant de façon informelle avant d'amorcer un processus officiel.
- Pour communiquer avec un praticien du PGIC afin d'obtenir de l'aide, veuillez consulter [la page InfoWeb sur le PGIC](#).
- Lorsque le processus officiel est amorcé, toutes les parties doivent respecter la confidentialité dudit processus. Fournissez uniquement les renseignements dont une autre personne a besoin afin de traiter la plainte ou de gérer le processus d'enquête et de règlement de la plainte de harcèlement.
- Pour toute aide lors de la complétion du formulaire 3919 Plainte de harcèlement ou pour des questions relatives au processus de harcèlement, veuillez communiquer avec le Bureau de coordination des plaintes de harcèlement (BCPH) 613-843-3600.

Documents de référence

- [Politique - Enquête et règlement des plaintes de harcèlement](#)
- En quoi consiste le harcèlement, selon la définition de le GRC – [MA, ch. XII.8.2.8](#)
- En quoi consiste le harcèlement sexuel, selon la définition de la GRC – [MA, ch. XII.8.2.23](#)
- [Loi canadienne sur les droits de la personne](#)
- Attentes et responsabilités – [MA, ch. XII.8.5](#)

Cinq (5) éléments du harcèlement

Pour qu'il soit possible d'établir l'existence de harcèlement, chacun des éléments énumérés ci-dessous doit être présent.

- Le mis en cause a-t-il manifesté **un comportement importun et offensant**, y compris tout acte, propos ou exhibition répréhensibles, tout acte d'intimidation ou de menace, ou tout acte, propos ou exhibition évoquant des motifs de distinction illicites, aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*?
- Le comportement **visait-il directement** le plaignant?
- Le plaignant indique-t-il avoir été **offensé ou victime de préjudice**, c'est-à-dire qu'il s'est senti diminué, rabaissé, humilié, embarrassé, intimidé ou menacé?
- Est-ce que le mis en cause **savait, ou aurait raisonnablement dû savoir**, qu'un tel comportement pouvait offenser ou causer un préjudice?
- Est-ce que le comportement a eu lieu **en milieu de travail** ou encore dans une situation ou à un endroit lié au travail, y compris pendant un déplacement, lors d'une conférence à laquelle la participation était parrainée par l'employeur, durant des activités ou séances de formation parrainées par l'employeur ou lors d'événements, y compris des événements sociaux, parrainés par l'employeur?

Le harcèlement est généralement une série d'incidents, mais il peut parfois s'agir d'un seul incident grave qui a des répercussions à long terme sur la personne concernée.

Comment remplir le formulaire

- Étape 1 – Énumérer tous les incidents par ordre chronologique en commençant par la date de l'incident le plus ancien.
- Étape 2 - Chaque incident doit être décrit par écrit d'une façon aussi précise et concise que possible, et il doit inclure la nature de l'incident, la date et l'endroit auquel il est survenu, ainsi que les effets que le comportement a eus sur le plaignant. Des enquêteurs en matière de harcèlement vont demander des précisions additionnelles au cours de l'enquête.

Il faut remplir un formulaire 3919 distinct pour chaque mis en cause nommé dans les incidents.

En général, un incident ne peut pas faire partie de plus d'un processus. Le plaignant doit déterminer à quel processus sa plainte s'applique, p. ex. un grief, un appel ou un processus disciplinaire, et poursuivre ce processus jusqu'à la fin.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements afin de remplir le formulaire 3919, veuillez communiquer avec [le conseiller divisionnaire en matière de harcèlement ou l'examineur national des plaintes de harcèlement](#).



Plainte de harcèlement

Transmettre le formulaire rempli au Bureau de coordination des plaintes de harcèlement (BCPH)
RCMP.OfficeHarassmentComplaints-BureauPlaintesHarcelement.GRC@rcmp-grc.gc.ca

Le Programme de gestion informelle des conflits

Pour en savoir davantage, veuillez consulter [la page InfoWeb du PGIC](#).

Avez-vous tenté de remédier à la situation de façon informelle? Oui Non Dans l'affirmative, avec qui? Praticien Superviseur/gestionnaire

Si vous n'avez pas consulté le PGIC, veuillez expliquer pourquoi.

Attestations

Avez-vous informé le mis en cause que vous trouviez son comportement offensant? Oui Non

Avez-vous discuté des effets que les incidents ont eus sur vous? Oui Non

Quel a été le résultat de cette discussion?

Avez-vous parlé de cette situation avec votre superviseur ou votre gestionnaire? Oui Non

Si vous avez informé votre superviseur ou gestionnaire, quelles mesures à votre connaissance ont été prises?

Renseignements sur le plaignant

No. SIGRH	No. Matricule (s'il y a lieu)	Nom de famille	Prénom
-----------	-------------------------------	----------------	--------

Division/District/Groupe/Détachement (inclure l'adresse)

N° de téléphone résidentiel (avec l'indicatif régional)	N° de téléphone au bureau (avec l'indicatif régional)	Moyens de communication préféré <input type="checkbox"/> Poste <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Téléphone résidentiel <input type="checkbox"/> Téléphone au bureau
Adresse courriel de préférence		

Je suis un employé de la GRC <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Catégorie d'employé <input type="radio"/> M.R. (réserviste inclus) <input type="radio"/> E.F.P. (employés temporaires, nommés pour une période déterminée ou occasionnels inclus) <input type="radio"/> M.C. <input type="radio"/> Autre préciser	Langue officielle de choix <input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Anglais
---	---	--

Titre du poste	Groupe/niveau, ou grade
----------------	-------------------------

Superviseur des employés de la GRC

Nom de famille du superviseur immédiat	Prénom du superviseur immédiat	Titre de poste du superviseur immédiat
--	--------------------------------	--

Représentant s'il y a lieu

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [le ch. XII.8.9.2 du MA](#).

Nom de famille	Prénom
N° de téléphone (avec l'indicatif régional)	Adresse de courriel

Renseignements sur le mis en cause

S'il y a plusieurs mis en cause, **remplir un formulaire pour chacun**. Les mis en cause seront informés de la plainte et de leurs obligations peu après la réception de la plainte.

Nom de famille		Prénom	
No. SIGRH	No. Matricule (s'il y a lieu)	Relation de travail	
Catégorie d'employé <input type="radio"/> M.R. (réserviste inclus) <input type="radio"/> M.C. <input type="radio"/> E.F.P. (employés temporaires, nommés pour une période déterminée ou occasionnels inclus)			
Titre de poste		Groupe/niveau ou grade	
Division/District/Groupe/Détachement (inclure l'adresse)			
No. de téléphone (si connu)		Adresse courriel (si connu)	

Résumé des incidents

Date du plus récent incident (aaaa-mm-jj)

Si le dernier incident remonte à plus d'un an, préciser les circonstances particulières qui vous ont empêché de déposer une plainte pendant l'année qui a suivi l'incident.

Veillez fournir des précisions telles que les dates des incidents, une description concise de ce qui s'est passé, les effets que le comportement a eus sur vous ainsi que le nom et les coordonnées des témoins, dans la mesure du possible.

Décrivez le comportement de l'incident 1

Date de l'incident 1 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Décrivez le comportement de l'incident 2

Date de l'incident 2 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Décrivez le comportement de l'incident 3

Date de l'incident 3 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Décrivez le comportement de l'incident 4

Date de l'incident 4 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Décrivez le comportement de l'incident 5

Date de l'incident 5 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Décrivez le comportement de l'incident 6

Date de l'incident 6 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Décrivez le comportement de l'incident 7

Date de l'incident 7 (aaaa-mm-jj)

Décrire l'incident de façon concise

Noms des témoins	Coordonnées des témoins

Signature du plaignant

Remarque : La communication des renseignements demandés dans le présent document se fait sur une base volontaire et vous pouvez, sans préjudice, refuser de répondre. Les renseignements que vous fournissez dans le présent document sont recueillis en vertu de la [Loi sur la Gendarmerie royale du Canada – Politique – Enquête et règlement des plaintes de harcèlement](#). Ces renseignements sont nécessaires au traitement des plaintes de harcèlement. Ils servent à établir s'il y a ou non harcèlement dans des circonstances précises et, dans l'affirmative, à déterminer les mesures appropriées, notamment des mesures disciplinaires, afin de régler la situation. Les renseignements personnels que vous fournissez sont protégés en vertu de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) et ils seront inscrits au fichier de renseignements personnels FRP ordinaires POE 919, POE 911 et FRP PPU 805. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels, détenus par une institution du gouvernement, ainsi que des corrections, si vous croyez que les renseignements contiennent des erreurs ou des omissions. Les renseignements personnels que vous fournissez au sujet d'une autre personne peuvent être consultés par cette personne en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Je confirme qu'à ma connaissance, la présente plainte est véridique et exacte. Je comprends que si ma plainte est jugée futile ou vexatoire, ou portée de mauvaise foi, je pourrais faire l'objet de mesures disciplinaires. Je comprends que tout incident décrit ci-dessus pourrait faire l'objet d'une enquête en vertu de la [Politique – Enquête et règlement des plaintes de harcèlement](#) et des [Consignes du commissaire – Enquête et règlement des plaintes de harcèlement \(disponible à l'adresse suivante: RCMP.CSOHarassment-CCHarcelement.GRC@rcmp-grc.gc.ca\)](#).

Afin de préserver l'intégrité du processus et d'assurer la discrétion nécessaire, je m'engage à ne pas parler de la présente plainte à quiconque, sauf aux personnes qui ont un besoin de savoir (p. ex. un représentant syndical, un gestionnaire, un conseiller en matière de harcèlement, un examinateur des plaintes de harcèlement, un agent des relations de travail ou un conseiller en services en milieu de travail).

Signature du plaignant

Date (aaaa-mm-jj)

Instructions d'envoi

Enregistrez et imprimez le formulaire dûment rempli et envoyez-le au Bureau de coordination des plaintes de harcèlement (BCPH) par la poste, par courriel, par télécopieur ou par messagerie, ou remettez-le en mains propres. Si le plaignant (ou son représentant) envoie le présent formulaire par voie électronique, celui-ci doit être accompagné d'un message électronique indiquant que l'expéditeur est le plaignant ou son représentant. L'adresse de courriel du plaignant ou de son représentant remplace sa signature sur le formulaire.

- Par courriel : RCMP.OfficeHarassmentComplaints-BureauPlaintesHarcelement.GRC@rcmp-grc.gc.ca
- Par la poste : 73, promenade Leikin, arrêt postal 47 Ottawa (Ontario) K1A 0R2
- Par télécopieur : 613-825-4689
- No. de téléphone du BCPH : 613-843-3600